

→ Effacement partiel d'un seuil sur l'Artuby à la Martre

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de tête de bassin
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique
Début des travaux	Juin 2009
Fin des travaux	Juin 2009
Linéaire concerné par les travaux	80 m

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	L'Artuby
Distance à la source	12 km
Largeur moyenne	12 m
Pente moyenne	4 %
Débit moyen	1,03 m ³ /s

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Restaurer la continuité écologique
- Assurer la sécurité des installations

Le milieu et les pressions

L'Artuby se jette en rive gauche dans les gorges du Verdon, qu'il rejoint après un parcours de 53,7 km. Son bassin versant, essentiellement composé de massifs forestiers et de quelques prairies, notamment sur sa partie aval, draine une surface de 372 km².

L'Artuby est identifié comme réservoir biologique de sa source jusqu'à la confluence avec la Bruyère par le SDAGE Rhône-Méditerranée (approuvé en 2009). La pression principale exercée sur ce cours d'eau réside dans les prélevements à destination de l'alimentation en eau potable, de l'agriculture ou des zones de loisirs. En effet, une dizaine d'ouvrages, construits à l'époque pour cet usage, jalonnent actuellement son cours. Certains de ces ouvrages sont de plus infranchissables même en période de hautes eaux.

Parmi ces ouvrages, l'un d'entre eux (identifié dans le référentiel des obstacles à l'écoulement sous le numéro ROE43123), d'une hauteur de 2 m, n'est franchissable pour aucune des espèces piscicoles en présence –

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Rhône-Méditerranée-Corse
Région(s)	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département(s)	Var
Commune(s)	La Martre



notamment la truite fario ou encore le barbeau méridional. Ce seuil a été construit il y a une vingtaine d'années par le Sivom Artuby-Verdon (devenu depuis Communauté de communes Artuby-Verdon), dans le but de rehausser la ligne d'eau et ainsi d'alimenter les bassins de la station de pompage d'eau potable. Le système de drains utilisés pour le captage de l'eau s'est bouché au fil du temps. Le Sivom a alors abandonné l'usage de l'ouvrage.

Contexte réglementaire	Non concerné
------------------------	--------------

Références au titre des directives européennes	
--	--

Réf. masse d'eau	FRDR257
------------------	---------

Réf. site Natura 2000	Non concerné
-----------------------	--------------



Vue de l'aterrissement formé dans la retenue avant arasement du seuil ROE43123. Août 2008

© Guillaume Ruiz - PNR Verdon



Le seuil ROE43123, avant entretien de la végétation et arasement. Août 2008

Les opportunités d'intervention

- un problème de sécurité

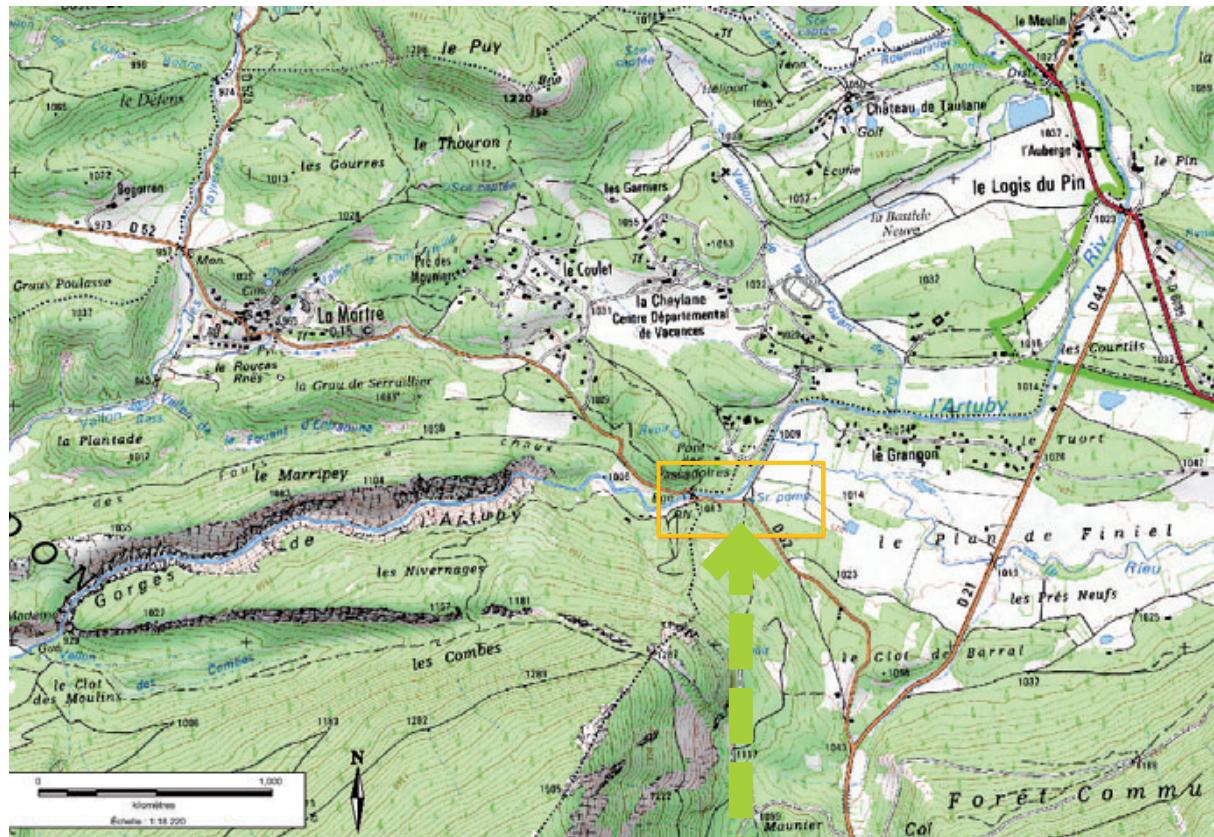
Le seuil représente une menace pour la station de pompage d'eau située en rive gauche : en effet, l'accumulation de sédiments dans la retenue a entraîné la formation d'un atterrissement conséquent, qui obstrue les trois quarts du lit mineur et favorise les débordements locaux.

- un technicien de rivière sensibilisé et formé

Le technicien rivière du parc naturel régional du Verdon, en charge de l'entretien des cours d'eau, a participé à une formation sur la continuité écologique, organisée par l'Onema. Une réflexion s'est alors mise en place, en partenariat avec le service départemental de l'Onema du Var (SD 83).

- une structure porteuse

Enfin, le Parc naturel régional du Verdon est la structure porteuse du SAGE du Verdon, dont la restauration de la continuité écologique est l'une des orientations. Le Parc porte également le contrat de rivière (signé le 10/07/2008), dont l'objectif de préservation et de valorisation du patrimoine naturel se décline notamment par des actions de restauration de la continuité piscicole.





© Guillaume Ruiz - PNR Verdon

Arasement du seuil ROE43123 à la pelle mécanique. Juin 2009

■ **Les travaux et aménagements**

Le seuil a été effacé à la pelle mécanique sur toute sa hauteur mais seulement sur la moitié de sa largeur, pour éviter la déstabilisation des infrastructures situées en aval (présence d'une route départementale). Les blocs en enrochement qui formaient l'ouvrage ont été répartis dans le cours d'eau afin de constituer des caches pour la faune piscicole. Une partie des sédiments formant l'atterrissement a été enlevée et répartie sur les berges. Une pêche de sauvegarde a été réalisée par la Fédération départementale du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA 83) avant effacement dans le but de diminuer l'impact des travaux sur le peuplement piscicole.



L'Artuby, 3 ans après les travaux d'arasement. Juin 2012

■ **La démarche réglementaire**

Sans objet.

■ **La gestion**

Aucune mesure de gestion particulière n'a été prise.

■ **Le suivi**

L'état initial n'a pas été réalisé avant l'effacement de l'ouvrage et aucun suivi après travaux n'est prévu.

■ **Le bilan et les perspectives**

Un linéaire 4 km de cours d'eau a été rouvert, permettant de rétablir la continuité sédimentaire et piscicole sur le tronçon.

La restauration de la continuité reste cependant limitée du fait de la présence d'un obstacle infranchissable (notamment pour le barbeau méridional) à environ 200 m en amont du site des travaux. L'aménagement de ce seuil est actuellement à l'étude.

Le PNR du Verdon, dans le cadre du programme d'entretien pluriannuel, a réalisé l'entretien de la ripisylve et aménagé un champ d'expansion de crue en rive gauche afin de faciliter le passage des débordements.



■ Coûts

	En euros HT
Coût des études	1 332 €
Coût des acquisitions	0 €
Coût des travaux et aménagements	1 050 €
Coût de la valorisation	0 €
Coût total de l'action	2 372 €

Partenaires financiers et financements :

Communauté de communes Artuby-Verdon (100 %).

Partenaires techniques du projet :

Parc naturel régional du Verdon, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) – Service départemental du Var (SD 83), Fédération départementale du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAPPMA 83).

Bien qu'aucun suivi scientifique n'ait été mis en place – point faible de cette opération – un suivi visuel du site, effectué par le technicien rivière, permet toutefois de remarquer le retour d'une diversité de faciès avec l'apparition de radiers au niveau de l'ancienne retenue. En novembre 2011, une crue vicennale (50 m³/s environ) a modifié la morphologie du lit mineur en remaniant les faciès. Les sédiments qui engravaient 80 % du lit mineur dans l'ancienne retenue, sont maintenant remobilisés. Plusieurs centaines de mètres en amont du site, l'abaissement de la ligne d'eau

a provoqué des effondrements de berges et quelques pins sont tombés dans le lit mineur.

Suite à cette action, le PNR du Verdon a lancé une réflexion globale sur la continuité écologique pour l'ensemble des seuils de l'Artuby. Il a par ailleurs lancé deux études sur les possibilités de franchissement des ouvrages, hors contrat de rivière.

■ La valorisation de l'opération

Pas de valorisation.



© Dominique Beaudou - Onema

Vue de l'amont de l'ancienne retenue. Juin 2012

Maître d'ouvrage	Communautés de communes Artuby-Verdon
Contact	Guillaume Ruiz Parc naturel régional du Verdon gruiz@parcduverdon.fr